

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT :

### Gestion de l'épicerie sociale de l'université Paris 8

#### 1. Contexte :

Le contexte de la crise sanitaire a cristallisé les difficultés des étudiant.e.s et a constitué un révélateur et un accélérateur de leur précarité. Pour contribuer à les protéger, notre établissement a mis en place un dispositif d'aide d'urgence social et psychologique. **L'Université Paris 8 a poursuivi son engagement, en pérennisant l'accompagnement social des étudiants. Elle porte également depuis 2021 une coordination de l'aide alimentaire en coopérant avec les associations du territoire.**

Ces initiatives ont permis de répondre à des besoins urgents, mais elles nécessitent une structuration plus pérenne afin d'accompagner durablement les étudiants en difficulté. L'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire sur le campus s'inscrit dans cette logique. Elle offrira un accès encadré à des produits alimentaires et d'hygiène à un tarif solidaire, tout en intégrant des actions d'insertion sociale, d'accès aux droits, de sensibilisation et d'éducation budgétaire.

**Fort de cette expérience, l'université ambitionne de développer un projet coordonné d'aide alimentaire et d'accompagnement plus global des étudiants (accès aux droits, autonomie ...).** Ce dispositif, qui s'appuiera notamment sur la création d'une épicerie sociale, a pour objectif d'agir au plus près des bénéficiaires. Pour garantir une offre cohérente et accessible, **l'université entend mobiliser des acteurs associatifs engagés sur le territoire, en mesure de mettre en place des actions de soutien alimentaire de proximité et d'accompagnement des étudiants en situation de précarité.**

#### 2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

**Pour répondre à l'objectif d'une offre pérenne, l'Université Paris 8 lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier une association gestionnaire qui prendra en charge la mise en place et l'exploitation de l'épicerie sociale et solidaire sur le campus de Saint-Denis, accessible à tous les étudiant.e.s de l'université.** Ce projet s'inscrit dans une démarche de **maillage territorial**, en impliquant les acteurs locaux et en renforçant l'ancrage de l'université dans son environnement.

Le soutien de l'université sera défini au regard des capacités d'actions de la structure, dans le respect du cadre réglementaire sanitaire et de la charte nationale des épiceries solidaires (en annexe du présent AMI).

### L'épicerie sociale devra :

- Répondre aux besoins alimentaires des étudiants précaires tout en préservant leur dignité.
- Être un espace d'échange et de sensibilisation sur les enjeux de précarité, d'alimentation durable et de solidarité.
- S'intégrer dans les dynamiques territoriales existantes en collaborant avec les partenaires locaux et institutionnels en s'intégrant par exemple dans le projet alimentaire territorial de Plaine Commune.

L'association gestionnaire retenue devra assurer l'animation et la gestion de ce lieu de manière à le rendre attractif, accessible et inscrit dans une dynamique d'engagement et de participation étudiante.

### 3. Conditions d'éligibilité

Les associations candidates doivent remplir les critères suivants :

- Associations loi 1901 ou structures de l'économie sociale et solidaire disposant d'un agrément ESUS\* dûment déclarées et disposant d'un récépissé de la préfecture.
- Structures ayant une expérience avérée dans la gestion d'une épicerie solidaire ou d'un dispositif d'aide alimentaire en direction d'un public identifié en difficultés (et pouvant en attester).
- Avoir une expertise en accompagnement et en animation de projets à destination des jeunes et/ou des publics précaires.
- Pouvoir mobiliser une équipe dédiée à la gestion quotidienne de l'épicerie et aux actions d'accompagnement (saliés, bénévoles, volontaires en service civique).
- Être en mesure de développer et entretenir des partenariats pour l'approvisionnement (grande distribution, producteurs locaux, banque alimentaire, etc.).

### 4. Modalités du soutien de l'Université

L'Université Paris 8 s'engage à accompagner l'association gestionnaire en mettant à disposition plusieurs modalités de soutien, selon l'état des besoins et le niveau de structuration de l'activité. Ces modalités, qui peuvent être cumulées, seront activées au bénéfice des lauréats de cet AMI.

- **Un local équipé**, comprenant un espace de vente, un espace de stockage, un bureau administratif et un lieu pour les animations et ateliers.
- **Des équipements matériels**, incluant des réfrigérateurs, congélateurs, rayonnages et caisses enregistreuses.
- **Un soutien financier au démarrage**, via des subventions provenant de la CVEC et de partenariats institutionnels (CROUS, Rectorat, collectivités locales, etc.).
- **Une mise en réseau** avec les partenariats de l'alimentation solidaire déjà établis, les acteurs de la vie étudiante, les services sociaux et les associations partenaires du campus.

L'université assurera également un accompagnement administratif et technique pour faciliter l'installation et le bon fonctionnement de l'épicerie.

En fonction du projet et de son modèle économique, une subvention annuelle de l'université en fonctionnement pourra être envisagée dans la limite de 10.000€ par an, ainsi que des moyens humains (3 vacataires emplois étudiants).

Les financements de fonctionnement devront être liés à l'opération, s'incluent dans un budget transparent proposé pour un an renouvelable.

## 5. Gouvernance partagée

La gestion de l'épicerie sociale s'inscrira dans une démarche de gouvernance partagée, impliquant :

- Un **Comité de Pilotage (Copil)** réunissant des représentants de l'université, de l'association gestionnaire, des étudiants et des partenaires institutionnels.
- Une concertation régulière entre l'université et l'association pour ajuster les actions et répondre aux besoins des bénéficiaires.
- Un suivi administratif et financier pour assurer la pérennité du projet et sa bonne intégration dans l'écosystème universitaire.

Le Copil aura pour mission de définir les orientations de l'épicerie, d'évaluer son impact et d'identifier les évolutions nécessaires pour répondre aux attentes des étudiants et des partenaires.

## 6. Durée, renouvellement et conditions de résiliation

L'autorisation de gestion de l'épicerie sociale et solidaire universitaire, ainsi que la mise à disposition des locaux afférents, feront l'objet d'une convention partenariale conclue entre l'université Paris 8 et l'association retenue pour une durée d'un (1) an. Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de la durée maximale autorisée par la réglementation applicable et sous réserve de l'évaluation annuelle du projet.

La convention pourra être résiliée de manière anticipée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de la possibilité d'une résiliation immédiate en cas de manquement grave ou répété aux obligations contractuelles.

Un réexamen de la convention interviendra au moins une fois par an, notamment afin d'évaluer la qualité du service rendu, le respect des engagements de l'association, et l'adéquation du projet aux besoins des usagers.

## 7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Expérience et expertise** : capacité à gérer une épicerie solidaire et à accompagner les bénéficiaires.
- **Capacité à respecter les normes règlementaires et d'hygiène** en matière de stockage et distribution alimentaire et à assurer la formation des bénévoles ou professionnels,
- **Capacité organisationnelle** : qualité des moyens humains et logistiques mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de la structure.
- **Adéquation du projet avec les valeurs de l'université** : engagement en faveur de la solidarité, de l'insertion et du développement durable.
- **Qualité des partenariats envisagés** : diversité des sources d'approvisionnement et implication des acteurs locaux.
- **Pérennité et viabilité économique** : capacité à assurer une gestion rigoureuse et à mobiliser des financements complémentaires.
- **Capacité à construire**, avec l'appui d'autres partenaires le cas échéant, un projet d'animation au sein de l'épicerie autour de grandes thématiques sociétales (écologie, inclusion, santé telle que la nutrition, l'hygiène de vie, les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets etc...) et à mettre en place une programmation (activités, ateliers,)

Seront notamment valorisés :

- **L'expérience acquise dans l'aide alimentaire** : les actions menées par le passé ou actuellement dans le champ de l'aide alimentaire
- **L'engagement de démarche de montée en compétences** : suivi d'une formation bonnes pratiques d'hygiène et HACCP, formation des intervenant ...
- **Aptitude à élaborer, avec le soutien de l'université et d'autres partenaires, un projet d'animation au sein de l'épicerie**, structuré autour de grandes thématiques sociétales telles que l'écologie, l'inclusion, la solidarité ou encore la santé (nutrition, hygiène de vie, gestion budgétaire, réduction des déchets, etc.)

L'université veillera à sélectionner une structure capable de répondre aux besoins des étudiants tout en développant une offre de services adaptée et durable.

## 8. Instruction des candidatures

### 8.1 Dossier de candidature

Les associations intéressées doivent soumettre un dossier comprenant :

- Une **présentation de la structure** (historique, missions, expériences dans des projets similaires).
- Une **note d'intention** décrivant l'approche envisagée pour la gestion de l'épicerie et son intégration dans la vie étudiante.
- Une **description des moyens humains et matériels** mobilisés.

- Un **budget prévisionnel** détaillant les dépenses et les sources de financement envisagées.

## 8.2 Dépôt des candidatures

- Répondez au formulaire en ligne : <https://framaforms.org/dossier-de-candidature-appel-a-manifestation-dinteret-1749049162>
- OU envoyez votre dossier par courriel à : [direction-vie.campus@univ-paris8.fr](mailto:direction-vie.campus@univ-paris8.fr) au plus tard le 18 juillet 2025.
- **Audition des candidats** : du 21 au 25 juillet 2025

Les candidatures seront analysées par un comité de sélection (université, Crous, ville de Saint Denis, association Appui, VPE). Les associations présélectionnées seront invitées à un entretien avec le Comité de Pilotage pour affiner leur proposition.

A l'issu du processus de sélection, des pièces complémentaires seront demandées (attestation fiscale, attestation assurance de responsabilité civile etc...)

## 8.3 Contacts

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, veuillez contacter :

Jordane LEKCZYNSKI au 01 49 40 68 02 ou [jordane.lekczynski@univ-paris8.fr](mailto:jordane.lekczynski@univ-paris8.fr)